



Poursuites incessantes d' INTRIUM JUSTITIA

Par **ourson18000**, le **08/04/2013 à 16:31**

bonjour

Suite a usurpation d'identité chez ORANGE et ne voulant pas payer les sommes dues avant de porter plainte contre X je recevais déjà des relances d'INTRIUM, en ayant assez j'ai joint a la demande les pièces demandées, mais ce matin, la goutte d'eau m'a fait sortir de mes gonds, INTRIUM JUSTITIA me redemande encoooooooooooooooooore les memes pièces, mais ce coup ci en intégralité: dépôt de plainte intégrale, les copies des moyens de paiements ect..... Là j'avoue que j'en ai marre!

Aidez moi sinon la prochaine lettre envers eux risque d'être très très vulgaire!

Cordialement à tous

Par **nohky**, le **08/04/2013 à 16:37**

Bonjour,

je ne peux que suggérer d'arrêter de leur répondre et de conserver tous leurs courriers.

Si vous avez prévenu Orange et en avez la preuve (lettre avec AR), leur société de recouvrement ne peut rien contre vous.

Par **ourson18000**, le **08/04/2013 à 16:41**

Nohky

Malgré toutes mes démarches, et dieu sait que ca en fait un paquet, sans compter l'argent foutu dans les lettres recommandées avec AR ca n'arrête pas leurs démarches!

Par **Marion3**, le **08/04/2013 à 19:51**

Bonjour,

Ne répondez surtout pas. Intrum Justitia ne peut absolument rien contre vous.
Vous n'avez aucun justificatif à fournir à cette société de recouvrement.
Ce style de société ne fait qu'harcéler et essaie par tous les moyens de faire peur.
Ce sociétés rachètent des listes d'impayés et agissent pour leur propre compte.
Ce n'est pas la société de recouvrement d'Orange.
Vous n'avez rien à leur donner et rien à leur dire.

S'ils vous harcèlent, comme c'est souvent le cas par téléphone, changez de numéro et inscrivez vous sur liste rouge.

Sur ce forum, il y a de très nombreux posts consacrés à ces sociétés. Si vous avez le temps, lisez en quelques uns et vous serez fixé.

VOUS N'AVEZ RIEN A CRAINDRE.

Cordialement.

Par **pat76**, le **11/04/2013 à 18:31**

Bonjour

Si vous ne recevez que des lettres simples de la part de Intrum Justicia, vous les ignorez et surtout vous n'y répondez pas.

Par **boucledange**, le **11/06/2013 à 10:26**

bonjour

moi aussi je suis harcelé sans cesse par intrum justitia qui me demande une dette datant de 2003 de mon ancienne assurance je ne comprends pas que si effectivement je leur devais pourquoi attendre si longtemps je ne comprends pas je leur dois apparemment 500 euros quand je leur ai téléphoné il était prêt à descendre à 300 euros pour geste commercial vu que 10 sont passés, dois effectivement leur réglé et laisser leur courrier à la poubelle?
De plus j'ai récemment déménagé et comme par hasard ils ont réussi à avoir ma nouvelle adresse incroyable **merci**

Par **chaber**, le **11/06/2013 à 12:08**

bonjour boucledange

vous avez réponse sur le lien ci-dessous

http://www.experatoo.com/litiges/recouvrement-dette-assurance-auto_108006_1.htm#.Ubb2upw4dCo

Par **boucledange**, le **12/06/2013** à **10:58**

je vais aller voir merci

Par **pat76**, le **25/06/2013** à **17:00**

Bonjour boucledange

Si la dette envers l'assurance a plus de 2 ans et qu'il n'y a jamais eu d'action en justice depuis moins de deux ans de la part de votre assureur et si il n'y a aucun titre exécutoire émis par un juge, la dette est prescrite. Donc inutile de répondre à Intrum Justicia qui à pour coutume de racheter de vieilles créances à bas prix et d'essayer de les faire payer au prix fort.

Par **boucledange**, le **26/06/2013** à **12:28**

merci pat76

je vais suivre vos conseils et arretez de me faire du soucis !!

Par **boucledange**, le **25/07/2013** à **13:43**

bonjour

je viens de recevoir une lettre simple de mise en demeure de payer par huissier de justice dans le 68, je suis dans le 67, sans reglement d ici 72 heures je m expose à la saisie mobiliere, dois je y repondre?

ca commenece sérieusement à me peser!

Par **Marion3**, le **25/07/2013** à **16:40**

Bonjour,

Vous ne faites rien. C'est de l'intimidation de leur part.

S'ils vous téléphonent, vous les menacez de déposer une plainte pour harcèlement à leur
encontre.

Cordialement.

Par **pat76**, le **25/07/2013** à **18:07**

Bonjour boucledange

Suivez le conseil de Marion et ne tenez absolument pas compte de la lettre simple que vous a
adressée l'huissier.

Elle n'a aucune valeur juridique car aucune preuve de son envoi et de sa réception.

Par ailleurs l'huissier ne peut rien saisir sans être en possession d'un titre exécutoire émis par
un juge.

Je doute fort qu'il est un document de ce genre en sa possession.

Vous ne répondez surtout pas à la lettre et vous attendez la suite sans stresser.

La dette que l'on vous réclame en paiement est la suite d'un crédit à la consommation non
remboursé ou à une facture impayée?

Par **boucledange**, le **28/07/2013** à **09:20**

MERCI JE VAIS SUIVRE VOS CONSEILS